



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018-45

Séance Publique du jeudi 19 juillet 2018

La séance est ouverte à 19 heures 00 par Monsieur Jacques COPPIER, Maire d'Etercy.

Etaient présents : M. Jacques COPPIER, Maire – Mmes Maryvonne CARTEAUX, Edith DEVIGNY, Laurence RICARD, MM. Éric BOUSSY, Sylvain POLLIENS, Lionel SALSON, Marc TARDY.

Absent excusé : M. Florent BELLEVILLE.

Absents non excusés : MM. Yannick COLANTONI, Alain MORET-DAVOINE.

Madame Laurence RICARD a été élue secrétaire de séance

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal n° 44 du 24 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

En préambule de cette séance, M. Roland LOMBARD, vice-Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, présente le Rapport d'Activités 2017 de Rumilly Terre de Savoie.

1) 2018-45/26 Restauration scolaire, tarification pour l'année scolaire 2018/2019

Chaque année, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de revoir les tarifs des repas préparés en liaison chaude.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de revoir les tarifs applicables au 1er septembre 2018, pour l'année scolaire 2018-2019, comme suit :

<u>Tranche 1</u>	<u>Tranche 2</u>	<u>Tranche 3</u>	<u>Tranche 4</u>
<u>0-620</u>	<u>621-750</u>	<u>751-1200</u>	<u>1201 et plus</u>
<u>4,39 €</u>	<u>4,81 €</u>	<u>5,22 €</u>	<u>5,62 €</u>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

VALIDE les tarifs proposés ci-dessus pour le restaurant scolaire, applicables au 1^{er} septembre 2018, pour l'année scolaire 2018/2019.

2) 2018-45/27 Garderie Périscolaire, tarification pour l'année scolaire 2018/2019

Chaque année, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de revoir les tarifs horaires de la garderie périscolaire.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de réviser les tarifs applicables au 1^{er} septembre 2018, pour l'année scolaire 2018/2019, comme suit :

	<u>Tranche 1</u>	<u>Tranche 2</u>	<u>Tranche 3</u>	<u>Tranche 4</u>
	<u>0-620</u>	<u>621-750</u>	<u>751-1200</u>	<u>1201 et plus</u>
<u>Matin</u>	<u>1,91 €</u>	<u>2,06 €</u>	<u>2,22 €</u>	<u>2,42 €</u>
<u>Ap-midi 1H + Goûter</u>	<u>3,15 €</u>	<u>3,31 €</u>	<u>3,46 €</u>	<u>3,62 €</u>
<u>Ap-midi 1/2H</u>	<u>1,25 €</u>	<u>1,39 €</u>	<u>1,55 €</u>	<u>1,73 €</u>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

VALIDE les tarifs proposés ci-dessus pour la garderie périscolaire, applicables au 1^{er} septembre 2018, pour l'année scolaire 2018/2019.

3) 2018-45/28 Tarifs périscolaires pour les résidents extérieurs à la commune pour l'année scolaire 2018/2019

Comme chaque année, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de revoir les tarifs périscolaires pour les résidents extérieurs à la commune.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de réviser les tarifs applicables au 1^{er} septembre 2018, pour l'année scolaire 2018/2019, comme suit :

Restauration scolaire

Tarif unique, 7,03 €

Garderie périscolaire

	<u>Tranche 1</u>	<u>Tranche 2</u>	<u>Tranche 3</u>	<u>Tranche 4</u>
	<u>0-620</u>	<u>621-750</u>	<u>751-1200</u>	<u>1201 et plus</u>
<u>Matin</u>	<u>3,29 €</u>	<u>3,45 €</u>	<u>3,61 €</u>	<u>3,72 €</u>
<u>Ap-midi 1H + Goûter</u>	<u>4,35 €</u>	<u>4,51 €</u>	<u>4,67 €</u>	<u>4,78 €</u>
<u>Ap-midi 1/2H</u>	<u>2,22 €</u>	<u>2,39 €</u>	<u>2,54 €</u>	<u>2,66 €</u>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

VALIDE les tarifs proposés ci-dessus pour les résidents extérieurs à la commune, applicables au 1^{er} septembre 2018, pour l'année scolaire 2018/2019.

4) 2018-45/29 Cantine périscolaire et garderie périscolaire : modification des règlements

Compte-tenu du retour à la semaine de 4 jours ainsi qu'à la mise en place de tarifs extérieurs, il est proposé au Conseil Municipal de modifier les règlements de la cantine périscolaire ainsi que celui de la garderie périscolaire.

Règlement garderie périscolaire

L'article 8 ne mentionne plus le mercredi avec le retour à la semaine de 4 jours :

« Les horaires d'ouverture du centre d'accueil sont les suivants : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 7h30-8h20 ; 16h30-18h30 »

L'article 23 précise les tarifs pour les extérieurs :

« Un tarif spécifique pour les familles « extérieures » à la commune est mis en place ainsi qu'un tarif spécifique pour les familles résidant sur la commune d'Etercy. Pour pouvoir bénéficier du tarif spécifique aux familles domiciliées sur la commune, le parent à qui les prestations seront facturées doit pouvoir présenter un justificatif de domicile et un justificatif de taxe d'habitation sur la commune d'Etercy. »

Règlement cantine périscolaire

L'article 18 précise les tarifs pour les extérieurs :

« Un tarif spécifique pour les familles « extérieures » à la commune est mis en place ainsi qu'un tarif spécifique pour les familles résidant sur la commune d'Etercy. Pour pouvoir bénéficier du tarif spécifique aux familles domiciliées sur la commune, le parent à qui les prestations seront facturées doit pouvoir présenter un justificatif de domicile et un justificatif de taxe d'habitation sur la commune d'Etercy. »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

APPROUVE les modifications apportées au règlement du service garderie périscolaire,
APPROUVE les modifications apportées au règlement du service cantine périscolaire.

5) 2018-45/30 Renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT)

Suite à la réforme des rythmes scolaires, la commune s'est engagée en 2014 à mettre en place un Projet Éducatif Territorial (PEDT).

Celui-ci consiste à organiser des activités périscolaires pour les élèves maternelles et élémentaires.

La convention validée en 2015 arrive à échéance le 31 août 2018 et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale propose à la commune d'Etercy de renouveler ce partenariat.

Bien que le retour à la semaine de 4 jours ait été validé par l'Inspection Académique pour la prochaine rentrée de septembre 2018, le renouvellement de cette convention PEDT permettra de conserver le bénéfice des taux d'encadrement assouplis, la prise en compte d'intervenants ponctuels dans le calcul des taux d'encadrement ainsi que pouvoir déposer une déclaration à partir d'une durée minimale d'une heure de fonctionnement au lieu de deux heures.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT).

6) 2018-45/31 Etude d'aménagement d'infrastructures et de dessertes sur la zone Ue, choix d'un bureau d'études

Dans le cadre du développement du Centre Chef-lieu, il convient d'envisager le futur aménagement du secteur école et de ses abords, situés sur la zone Ue.

Le cabinet d'architectes BEAUQUIER Architectes propose une étude d'aménagement pour l'implantation et l'organisation d'une salle polyvalente, d'un centre périscolaire et des aménagements extérieurs attenants pour un coût de 6 300,00 € HT.

L'étude est décomposée en 4 phases :

- Préliminaires (diagnostic, topographie, ...)
- Cahier des Charges
- Etudes pour l'élaboration d'un synopsis

- Rendu Final (plan en 3D, esquisses, ...)

En outre, M. BEAUQUIER se déplacera en mairie tous les mardis matin pour des réunions d'élaboration et de suivi du projet avec les élus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de BEAUQUIER Architectes pour un coût de : 6 300,00 € HT,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

7) 2018-45/32 Création d'un poste d'ATSEM, suppression d'un poste d'agent technique, mise à jour du tableau des effectifs

Compte tenu du départ en retraite de Mme Michèle MUGNIER, employée communale au poste d'ATSEM, au 1er septembre 2018, et du recrutement d'un nouvel agent, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

En effet :

- Mme MUGNIER occupe un poste d'agent technique qu'il convient de supprimer,
- L'agent qui sera recruté sera titulaire du poste d'ATSEM, et il convient de créer ce nouveau poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe de 33 heures hebdomadaires sur 36 semaines annuelles période scolaire.

Le tableau des effectifs serait alors le suivant :

Agents titulaires	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Secteur Administratif : Adjoint Administratif Principal 1ere Classe	C1	1	1	
Secteur Technique : Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C2	1	1	1 (17,5/35 ^{ème})
Secteur ATSEM ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C2	1	1	1 (26/35 ^{ème})

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE de supprimer le poste d'agent technique à temps non complet à 30,6/35es,

DECIDE de créer un poste d'ASTEM à temps non complet 26/35es,

APPROUVE le tableau des effectifs modifié ci-dessus.

8) 2018-45/33 Avenant n° 2 au marché de travaux aménagement de la Traversée du Bioley, lot n° 01

Dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement de la Traversée du Bioley, des aménagements spécifiques ont été nécessaires, hors ceux prévus au marché.

L'entreprise BRUN TP, titulaire du lot n° 1 conjointement avec l'entreprise MITHIEUX TP, a été chargée d'entreprendre ces travaux supplémentaires pour un coût de 6 223,00 € HT.

Le nouveau montant du marché, initialement de 83 087,00 € HT, passe donc de 90 022,50 € HT à 96 245.50 € HT.

Dès lors, il convient de conclure un avenant n° 2 au marché de travaux « aménagement de la Traversée du Bioley » pour le lot n° 1 « Génie Civil » pour un montant de 6 223,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 2 au marché de travaux « aménagement de la Traversée du Bioley », lot 1, pour un montant de 6 223,00 € HT,

AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant.

9) 2018-45/34 Subvention exceptionnelle à la Banque Alimentaire de Haute-Savoie

La Banque Alimentaire de Haute-Savoie est une association de bienfaisance qui œuvre afin d'apporter une aide alimentaire aux personnes les plus démunies de notre département.

Ces derniers doivent supporter le coût de la construction d'un nouvel entrepôt à Cranves-Sales, opérationnel depuis 2016, et réclament une aide exceptionnelle aux communes du département.

M. le Maire propose de répondre favorablement à cette demande et de leur octroyer une subvention exceptionnelle de 80,00 €, soit 0,10 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention de 80,00 € à l'association Banque Alimentaire de Haute-Savoie,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent.

10) 2018-45/35 Tarif pour l'utilisation des lave-linge et sèche-linge communaux

Le service intercommunal Cap Loisirs loue et occupe durant certaines vacances scolaires les locaux de l'école d'Etercy afin d'y accueillir les enfants inscrits à leurs activités.

La commune ayant récemment acheté un lave-linge et un sèche-linge pour l'utilisation du service périscolaire, il convient de déterminer leur coût d'utilisation pour le Cap Loisirs ou pour tout autre service extérieur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE de fixer à 1,00 € le coût d'utilisation pour les lave-linge et sèche-linge communaux pour les services extérieurs, à compter du 1^{er} septembre 2018.

En fin de séance, M. BOUSSY annonce que M. René PETELAT n'est plus le Président de l'ACCA.

En effet, lors de l'Assemblée Générale de l'association le 1^{er} juillet dernier, M. Aurélien SETTO a été désigné nouveau Président et M. Alexis SETTO vice-Président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Jacques COPPIER



